

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LAVAL

Evêché de Laval
27 rue du Cardinal Suhard
53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LAVAL - Evêché de Laval

Siège social : 27 rue du Cardinal Suhard – 53000 LAVAL

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association DIOCESAINE DE LAVAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association DIOCESAINE DE LAVAL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'économiste diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mayenne, le 27 mai 2026.

SODEFI AUDIT

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Ouest Atlantique

Représentée par Thierry MARTEAU

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the text 'Représentée par Thierry MARTEAU'.

DIOCESE LAVAL CONSO

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	14 400	14 400		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	169 500	169 500		
	TOTAL	183 900	183 900		
	Terrains	46 115		46 115	46 115
	Constructions	16 952 143	11 199 423	5 752 720	5 837 844
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 326 382	1 555 166	771 216	693 881
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	12 650		12 650	66 389
	TOTAL	19 337 291	12 754 589	6 582 702	6 644 230
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		37 120		37 120	237 120
Actif immobilisé	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	4 859 213	1 072 798	3 786 415	4 947 686
	Prêts	21 119		21 119	33 889
	Autres immobilisations financières	250		250	
TOTAL		4 880 583	1 072 798	3 807 784	4 981 576
Total (II)		24 438 895	14 011 287	10 427 607	11 862 927
Actif circulant	Stocks et en cours	98 577	634	97 943	111 489
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	70 422		70 422	66 995
	Créances reçues par legs ou donations	331 992		331 992	482 311
	Autres créances	459 914		459 914	426 865
	Charges constatées d'avance	27 499		27 499	27 380
	TOTAL	889 828		889 828	1 003 552
	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	5 674 828		5 674 828	6 218 035
	Disponibilités	4 195 645		4 195 645	3 518 158
Total (III)		10 858 880	634	10 858 246	10 851 236
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		35 297 775	14 011 921	21 285 853	22 714 163
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont à plus d'un an (brut)				



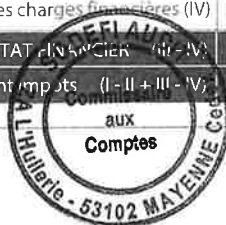
DIOCESE LAVAL CONSO

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	946 139	946 139
	Fonds propres complémentaires	750 181	750 181
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	640 000	640 000
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	12 568 047	12 568 047
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 030 272	101 083
	Excédent ou déficit de l'exercice	-286 875	929 188
	Situation nette (sous-total)	15 647 766	15 934 641
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	40 925	42 542
	Provisions réglementées		
Total (I)		15 688 691	15 977 183
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	369 112	358 297
	Fonds dédiés	711 930	780 188
Total (II)		1 081 042	1 138 486
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	986 307	1 214 122
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	695 637	3 284 715
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	143 866	188 849
	Dettes des legs ou donations		361 133
	Dettes fiscales et sociales	276 495	251 524
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 000	9 308
	Autres dettes	2 388 742	275 258
	Produits constatés d'avance	23 068	13 580
Total (IV)		4 516 118	5 598 494
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		21 285 853	22 714 163
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	55	
	(2) Dont emprunts participatifs		



DIOCESE LAVAL CONSO

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	780 905	676 857
	dont ventes de dons en nature	55 259	
	Ventes de prestations de service	1 557 942	1 390 801
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	6 166	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	2 773 966	4 275 867
	Dons manuels	2 383 158	2 434 933
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	390 807	1 840 934
	Contributions financières	17 952	8 650
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	47	86 714
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	40 000	
	Utilisations des fonds dédiés	308 732	353 531
	Autres produits	282 842	338 075
	Total des produits d'exploitation (I)	5 768 555	7 130 497
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	183 449	193 313
	Variation de stocks	13 592	-17 832
	Autres achats et charges externes	2 681 975	2 737 308
	Aides financières	88 506	78 546
	Impôts, taxes et versements assimilés	143 454	162 110
	Salaires	1 522 639	1 541 627
	Cotisations sociales	454 308	463 114
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	715 692	693 562
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	274 220	324 417
	Autres charges	32 411	30 772
	Total des charges d'exploitation (II)	6 110 250	6 206 940
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-341 695	923 557
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	369 995	
	Autres intérêts et produits assimilés	29 272	431 385
	Reprises sur dépréciations et provisions	103	7 297
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	399 370	438 682
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	298 946	403 254
	Intérêts et charges assimilées	33 863	51 426
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	100 548	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	433 357	454 680
2. RESULTAT FINANCIER (I - II + III - IV)		-33 987	-15 997
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-375 682	907 559



DIOCESE LAVAL CONSO

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total	145 200	253 809
Charges exceptionnelles (VI)	Total		172 009
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		145 200	81 800
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		56 393	60 171
Total des produits (I + III + V)		6 313 126	7 822 990
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		6 600 001	6 893 801
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-286 875	929 188
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			



Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	4
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	5
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	5
4.2	Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes	5
5	Principes et méthodes comptables	5
5.1	Présentation des comptes	5
Les comptes présentés résultent de la prise en compte des états financiers des entités et retraitements suivants :		5
5.2	Principes généraux	5
5.2.1	Règlement comptable	5
5.2.2	Dérogations	6
5.2.3	Principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction	6
5.3	Changements comptables	6
5.3.1	Changement de réglementation comptable	6
5.3.2	Changement d'estimation	8
5.3.3	Corrections d'erreur	8
6	Informations relatives aux postes du bilan	9
6.1	Actif immobilisé	10
6.1.1	Tableau des immobilisations – Cadre général	11
6.1.2	Tableau des amortissements – Cadre général	12
6.1.3	Tableau des dépréciations	14
6.1.4	Biens reçus par legs ou donations	15
6.2	Actif circulant	15
6.2.1	Stocks et en cours	15
6.2.2	Créances, dont créances reçues par legs ou donations	16
6.3	Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	17
6.3.1	Précisions sur d'autres créances	18
6.4	Fonds propres	18
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	18
6.4.2	Subventions d'investissement	21
6.5	Fonds reportés et dédiés	22
6.5.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	22
6.5.2	Fonds dédiés	23
6.6	Provisions et passifs éventuels	25
6.6.1	Provisions	25
6.6.2	Provisions pour charges sur legs ou donations	25
6.7	Dettes	26
6.7.1	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	26

6.7.2	Dettes des legs ou donations	27	
7	Informations relatives au Compte de résultat	28	
7.1	Résultats par activité ou établissement	28	
7.2	Produits par origine	28	
7.2.1	Produits liés à la générosité du public	28	
7.2.2	Produits non liés à la générosité du public	30	
7.3	Charges par destination	30	
7.3.1	Frais de recherche de fonds	30	
7.4	Produits par origine des contributions volontaires en nature du CROD	31	
7.4.1	Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public	32	
7.5	Honoraires des commissaires aux comptes	33	
7.6	Résultat Financier	33	
7.7	Résultat exceptionnel	33	
7.7.1	Nature des produits et charges inscrits en résultat exceptionnel au cours de l'exercice :		33
7.7.2	Description de l'événement majeur et inhabituel	34	
8	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	34	
8.1	Engagements financiers donnés et reçus	34	
9	Bilan et compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent	35	

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts : L'Association a pour objet de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'Evêque, en communion avec le Saint Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise catholique.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Assurer la pastorale dans le diocèse de la Mayenne

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements (nature/ montants réellement réalisés au cours de l'exercice)
 - / Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice
 - / Rénovation salle paroissiale Cossé Le Vivien : 115 638 €
 - / Engagés et terminés dans l'exercice
 - / Divers travaux des paroisses : 130 317 €
 - / Matériel informatique : 82 714 €
 - / Aménagement d'un logement à Cossé Le Vivien : 78 678 €
 - / Menuiseries et isolation des bâtiments du Sanctuaire de Pontmain : 67 661 €
 - / Matériel de transport : 61 235 €
 - / Mobiliers : 47 265 €
 - / Aménagements de la Maison Diocésaine : 31 380 €
 - / Toiture de la boutique du Sanctuaire de Pontmain : 20 124 €
 - / Aménagement des constructions : 7 753 €
 - / Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture
 - / Aménagement du nouvel évêché : 11 400 €
- Autres moyens/dépenses engagées
 - / Formation : formation des séminaristes diocésains
 - / Communication : campagne du denier
 - / Fonctionnement des services diocésains et des paroisses

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

4.2 Evénements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Présentation des comptes

Les comptes présentés résultent de la prise en compte des états financiers des entités et retraitements suivants :

- Services centraux (siège)
- Les 31 services diocésains
- Les 31 paroisses
- Les 2 Doyennés
- Le Sanctuaire de Pontmain
- La maison du Diocèse

5.2 Principes généraux

5.2.1 Règlement comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

5.2.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation

- Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- A la durée de l'exercice comptable.

5.2.3 Principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction

Notre entité n'est pas concernée par un choix de méthode comptable.

5.3 Changements comptables

5.4

5.4.1 Changement de réglementation comptable

5.4.1.1 Première application du règlement ANC N° 2022-06

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés à la fin cette annexe.

— *Au niveau du compte de résultat :*

/ Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 87 K€ et concerne les opérations suivantes :

- / Mise à disposition de personnel (25 K€)
- / Refacturations de charges (61 K€)
- / Remboursements de charges de personnel (1 K€)

À la suite de la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- / Mise à disposition de personnel : sont comptabilisés en 2025 pour un montant de 39 K€ au compte 708401 « Mise à disposition diverses » dans le poste « Vente de prestations de services »
 - / Refacturations de charges : sont comptabilisés en 2025 pour un montant de 62 K€ au compte 708303 « Frais de logements » dans le poste « Vente de prestations de services »
 - / Remboursements de charges de personnel : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 2 K€ au compte 649 « Remboursements de charges de personnel » donc directement en déduction du poste « Salaires »
 - / Avantages en nature provenant des écritures de paie : sont comptabilisés en 2025 au compte 6419 « Avantages en nature » donc directement en déduction du poste « Salaires »
- / Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 3 K€.

Ces quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sont comptabilisées en 2025 en produits d'exploitation sur la ligne « Concours publics et subventions d'exploitation » pour un montant de 6 K€.

- / Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne « opérations en capital » sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 250 K€.

Les produits de cession des éléments d'actif cédés sont en 2025 comptabilisés en résultat d'exploitation sur la ligne « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour un montant de 40 K€

- / Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment présentés en charges exceptionnelles sur la ligne « opérations en capital » sont regroupées dans la colonne N-1 sur la ligne « Charges exceptionnelles » pour un montant de 169 K€.

Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés sont en 2025 comptabilisées en résultat d'exploitation sur la ligne « Valeurs comptables des d'immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- / Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ».
Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ».
Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

— Au niveau du bilan

- / Les immobilisations corporelles en cours comptabilisés en 2024 sur la ligne « Immobilisations corporelles en cours » pour un montant de 66 K€ sont regroupées dans la colonne N-1 sur la ligne « Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes ». En 2025, les immobilisations corporelles en cours comptabilisées sur cette ligne s'élèvent à 13 K€.
- / Les charges constatées d'avance s'élevaient à 27 K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».

Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 27 K€ sont présentées dans la rubrique « Créances ».

5.4.2 Changement d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.4.3 Corrections d'erreur

Notre entité n'a comptabilisé aucune correction d'erreur significative.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- D'avoir droit aux fruits ;
- De s'en prévaloir.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Plus spécifiquement, les biens reçus à titre gratuit par les entités dans le champ du règlement ANC n° 2018 sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

L'amortissement est déterminé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

Dépréciation des immobilisations des immobilisations incorporelles et corporelles

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

A chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, un test de dépréciation est effectué.

Les dépréciations sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

6.1.1 Tableau des immobilisations – Cadre général

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	183 900			183 900
Immobilisations corporelles	18 685 777	719 304	67 789	19 337 292
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	237 120		200 000	37 120
Immobilisations financières	5 755 531	15 383	890 331	4 880 583
Total	24 862 328	734 687	1 158 120	24 438 895

Les immobilisations financières au 31 décembre 2025 correspondent notamment :

- A la souscription de SCPI : 4 825 K€
- A la souscription de parts sociales : 19 K€
- A des prêts accordés à des prêtres : 21 K€
- Aux intérêts courus sur titres immobilisés : 15 K€

6.1.1.1 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne « Augmentations »

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	65 139		654 165		
Immobilisations financières			15 383		
Total	65 139		669 548		

6.1.1.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne « Diminutions »

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	65 139		200 000		2 650
Immobilisations financières			890 331		
Total	65 139		1 090 331		2 650

6.1.2 Tableau des amortissements – Cadre général

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	14 400			14 400
Immobilisations corporelles	12 041 546	715 693	2 650	12 754 589
Immobilisations financières				
Total	12 055 946	715 693	2 650	12 768 989

6.1.2.1 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne « Augmentations »

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		715 693		
Immobilisations financières				
Total		715 693		

6.1.2.2 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne 'Diminutions »

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			2 650
Immobilisations financières			
Total			2 650

6.1.2.3 Modalités d'amortissements

Les investissements d'une valeur supérieure à 1 500 € sont immobilisés et amortis selon leur durée probable d'utilisation, à l'exception des biens liturgiques amortis totalement l'année de leur acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées définies par le Guide Comptable des Diocèses de France.

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Taux
Immobilisations incorporelles	Linéaire	5 ans
Immobilisations corporelles		
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Installations techniques et agencements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Biens liturgiques	Linéaire	1 an
Immobilisations financières		

6.1.3 Tableau des dépréciations

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	169 500			169 500
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	773 955	298 946	103	1 072 798
Total	943 455	298 946	103	1 242 298

La dépréciation pour les immobilisations incorporelles concerne les travaux de recherche de l'abbé GUERIN qui correspond à l'avance totale versée. Elle couvre ainsi le risque de revenus insuffisants sur la vente des livres.

6.1.4 Biens reçus par legs ou donations

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis.

En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

Le stock de marchandises composé de produits alimentaires, de livres, de cierges et autres objets de piété est évalué au dernier coût d'achat connu.

— Stocks et en-cours - Valeur globale et par catégorie appropriée

Postes	Exercice N	Exercice N-1
Marchandises	3 992	3 992
Livres	83 676	99 165
Produits alimentaires	326	221
Cierges	10 583	8 792
Total	98 577	112 170

— Dépréciations des stocks et en-cours – méthodes utilisées

Postes	Exercice N	Exercice N-1	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Marchandises			
Livres	634	681	75% de la valeur en stock des articles dépréciés
Produits alimentaires			
Cierges			
Total	634	681	

6.2.2 Créances, dont créances reçues par legs ou donations

6.2.2.1 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

6.3 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	21 370	4 800	16 570
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	70 422	70 422	
Créances reçues par legs ou donations	331 993	331 993	
Autres	459 914	459 914	
Charges constatées d'avance	27 499	27 499	
TOTAL	911 198	894 628	16 570
Prêts accordés en cours d'exercice	0		
Prêts récupérés en cours d'exercice	12 770		

6.3.1 Précisions sur d'autres créances

Libellé	Montant
Intérêts courus	
Immobilisations financières	
Clients	
Intérêts financiers	14 573
Autres produits	
Factures à établir	
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	
Personnel	
Sécurité Sociale	
Etat	
Divers	
- Paroisses	64 213
- Services	22 299
- Divers	14 034
TOTAL	115 119

6.4 Fonds propres

Les fonds propres de l'entité correspondent aux apports, affectations et excédents acquis à l'entité. Ils regroupent les ressources mises à disposition de l'entité de façon définitive ou conditionnelle et certaines ressources ayant un caractère durable.

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 696 320								1 696 320
Fonds propres avec droit de reprise	640 000								640 000
Ecart de réévaluation									
Réserves									
« dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	12 568 048								12 568 048
Report à nouveau									
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	101 084		929 188						1 030 272
Excédent ou déficit de l'exercice									
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	929 188		-929 188				- 286 875		- 286 875
Situation nette (sous-total)	15 934 640		0				- 286 875		15 647 765
Fonds propres consommables									
Subventions d'investissement	42 542				4 550		- 6 166		40 926
Provisions réglementées									
Total	15 977 182				4 550		- 293 041		15 688 691

6.4.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires	946 140			946 140
Fonds propres complémentaires				
— Première situation nette établie				
— Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
— Dotations non consommables				
— Autres apports sans droit de reprise	750 181			750 181

6.4.1.2 Fonds propres avec droits de reprise

Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle, provisoire, d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par notre entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions (événement dont la survenance justifie la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf, ...).

En fonction des modalités de reprise, notre entité enregistre le cas échéant, les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations découlant de cette convention.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.



Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
— Apport Foyer Guérin	640 000			640 000
— Autres apports avec droit de reprise				

6.4.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Les subventions d'investissement, c'est-à-dire, les subventions dont bénéficie l'entreprise en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées sont comptabilisées en l'absence de conditions à la date d'octroi dans les fonds propres.

La reprise de la subvention est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

— Tableau de variation des subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	45 932	4 550		50 482
Quotes-parts virées au résultat	3 390	6 166		9 556
Montant net en fonds propres	42 542	— 1 616		40 926

Les subventions reçues sur l'exercice sont :

- Subvention de 4 550 € reçue par la Région pour les travaux du presbytère de Château-Gontier

6.5 Fonds reportés et dédiés

6.5.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

L'information concernant le compte de passif « Fonds reportés liés aux legs ou dotations » est la suivante :

Situations Ressources	Montant total des fonds	A l'ouverture de l'exercice	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	A la clôture de l'exercice
Legs et donations		358 298	213 700	202 885	369 113
Donations temporaires d'usufruit					
Total		358 298	213 700	202 885	369 113

Au cours de l'exercice, l'Association Diocésaine a accepté :

- Des legs constitués d'actifs bancaires non réalisés à la clôture de l'exercice pour un montant de 213 700 €

Les années précédentes, l'Association Diocésaine avait accepté :

- Des legs constitués d'actifs bancaires réalisés sur la période pour un montant de 154 885 € (après déduction de la dette successorale)
- Un leg d'actif bancaire de 48 000€ accepté en 2022 et encaissé sur la période

- Des legs constitués d'actifs bancaires non réalisés à la clôture de l'exercice pour un montant de 118 293 €
- Un leg d'actif immobilier pour un montant de 16 120 € dont la vente n'a pas encore été réalisée
- Un leg d'actif immobilier pour un montant de 21 000 € dont la jouissance du bien est pour le moment détenue par le neveu du défunt

6.5.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Sont comptabilisés, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

6.5.2.1 Dons manuels

Situations Ressources	Montant initial	Au début de l'exercice	Augmentation	Utilisation (Diminution)	En fin d'exercice
Don Maison du Cardinal Bille	1 417 348	572 902		61 229	511 673
Don Pontmain (parvis et clocher)	193 936	40 288		8 074	32 214
Don mosaïque Sanctuaire de Pontmain	68 100	62 074		3 405	58 669
Don sonorisation Ste Melaine Val de Jouanne	13 003	8 670		1 300	7 370
Don bancs paroisse St Clément du Craonnais	38 612	27 351		3 861	23 490
Don rénovation salle St Pierre de la paroisse Ste Melaine Val de Jouanne	57 673	51 393	14 614	7 229	58 778
Don sonorisation Eglise Ste Suzanne	1 730	1 499		346	1 153
Don sonorisation Eglise Greze en Bouère	2 096	1 965		210	1 755
Don rénovation basilique de Pontmain	14 481	14 047		579	13 468
Don travaux PMR Ste Thérèse Ste Anne	0	0	3 539	177	3 362
Total	1 806 979	780 189	18 153	86 410	711 932

6.6 Provisions et passifs éventuels

6.6.1 Provisions

6.6.1.1 Tableau des provisions

Tableau des provisions					
Rubriques (a)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Provisions à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL					

6.6.2 Provisions pour charges sur legs ou donations

Cf précision donnée au § ci-après « Dettes des legs ou donations »

6.7 Dettes

6.7.1 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an et 5 ans au plus	Échéances à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
• à 1 an au maximum à l'origine	986 307	230 281	660 075	95 951
• à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	695 638	224 976	444 347	26 315
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	143 866	143 866		
Dettes des legs ou donations	0	0		
Dettes fiscales et sociales	276 496	276 496		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	2 000	2 000		
Autres dettes	2 388 743	2 388 743		
Produits constatés d'avance	23 069	23 069		
TOTAL	4 516 119	3 289 431	1 104 422	122 266
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	586 772			

6.7.1.1 Précisions sur d'autres dettes

Libellé	Montant
Congés à payer	
Congés provisionnés	106 714
Charges sociales provisionnées	37 214
Charges fiscales provisionnées	
Intérêts courus	
Emprunts et dettes assimilées	4 102
Fournisseurs	
Associés	
Banques	
Autres charges	
Factures à recevoir	40 215
RRR à accorder, avoirs à établir	
Participation des salariés	
Sécurité Sociale	
Autres charges fiscales	
Divers	
- Paroisses	90 222
- Services	15 096
- Sanctuaire	13 421
- Divers	5 886
S TOTAL	312 870

6.7.2 Dettes des legs ou donations

Les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations », intitulé identique à celui du poste au passif.

Les autres engagements chiffrables pris par l'entité au titre des obligations stipulées le cas échéant par le testateur ou le donateur font l'objet d'une provision comptabilisée dans un compte dédié « *provision pour charges sur legs et donations* ».

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
— Maison du Diocèse	- 456 517	
— Paroisses		37 575
— Sanctuaire de Pontmain		66 196
— Boutique de Pontmain		78 890
— Services	- 13 019	
Résultat de l'exercice	- 286 875	

7.2 Produits par origine

7.2.1 Produits liés à la générosité du public

Ces produits sont composés :

- Du denier de l'Eglise
- Des quêtes paroissiales
- Des dons monétaires
- Des legs

7.2.1.1 Dons, legs et mécénat

7.2.1.1.1 Dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles)

Les dons manuels sont des ressources destinées au soutien et au financement de l'association. L'abandon de frais par les bénévoles est aussi considéré comme un don manuel.

La générosité du public en provenance des quêtes, deniers et des dons est d'un montant de 2 383 159 € dont 1 230 320 € pour le denier du culte.

Le poste « dons manuels » comprend notamment :

- Les produits reçus des ventes de dons en nature, soit 55 259 €
- Le montant total des abandons de frais (comptabilisés en charges par nature) par les bénévoles, soit 12 841 €

7.2.1.1.2 Legs, donations, assurance vie

Cf 6.1.9 et 6.1.10

Le détail de la rubrique « Legs, donation et assurance-vie » du compte de résultat est présenté sous la forme du tableau suivant : (Art 431-8 ANC 2018-06)

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	38 357
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9 (1)	320 451
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	232 000
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	222 322

(1) Contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou donations en l'absence de stipulation de testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres.

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	200 000
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	256 068
SOLDE DE LA RUBRIQUE	357 062

7.2.2 Produits non liés à la générosité du public

Ces produits sont composés :

- Des recettes liées aux pèlerinages
- Des ventes de la boutique de Pontmain
- Des repas et hébergements liés au Sanctuaire de Pontmain
- Des cierges et autres produits de piété

7.3 Charges par destination

7.3.1 Frais de recherche de fonds

Les frais sont constitués :

- Des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action
- Des frais de recherche d'autres ressources qui sont les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais afférents à un legs engagés par l'entité préalablement à la date d'acceptation du legs sont inscrits en charges dans le compte de résultat selon leur nature.

7.3.1.1 Frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités, engagés par notre entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser notre action.

Ils comprennent :

- Frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
Leur montant s'élève à 31 949 €.

7.4 Produits par origine des contributions volontaires en nature du CROD

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité.
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature.

7.4.1 Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public

7.4.1.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat informel (aide aux voisins, coups de main) est à distinguer du bénévolat formel qui s'exerce au sein d'une structure organisée.

Conformément aux nouvelles règles du NPC 2018 06 et selon l'article 211-4 concernant le bénévolat, La Conférence des Evêques de France et l'Association diocésaine de Laval considèrent que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisé qu'elles ne font que traduire en actes.

Les baptisés n'existent pas aux yeux des pouvoirs publics en tant que bénévoles de l'AD ; leur but n'étant pas de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique ; mais de vivre en communauté et pour autrui leur foi au travers d'activités spirituelles et aussi profanes.

Ces bénévoles n'ont pas la connaissance des statuts et ne sont pas adhérents de l'AD.

En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes de l'AD ne sont pas compatibles avec ce statut.

Cependant, les missions régulières de support exercées en Curie peuvent être déclinées comme suit :

- Le suivi des travaux et entretien immobilier
- Le conseil juridique et notarial
- L'accompagnement financier et comptable
- L'accompagnement en gestion des ressources humaines pour les laïcs en mission

Sur ces différentes fonctions, l'Association diocésaine de Laval dispose de l'accompagnement de 7 personnes. Le nombre d'heures globalisées accordées au diocèse représentent environ 300 heures sur l'année 2025.

7.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1
Afférents à la certification des comptes	10 000
Afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Afférents aux services rendus autres que la certification des comptes	
Honoraires totaux	10 000

7.6 Résultat Financier

Le résultat financier de -34 K€ est composé de plus-values et moins-values dégagées lors de la cession des VMP, des dotations et reprises de provisions constituées sur les VMP ainsi que des intérêts sur emprunts et autres frais bancaires.

7.7 Résultat exceptionnel

7.7.1 Nature des produits et charges inscrits en résultat exceptionnel au cours de l'exercice :

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel		145 200
Ecritures comptables d'origine purement fiscale		
Changements de méthode comptables comptabilisés en résultat plutôt qu'en capitaux propres		
Corrections d'erreurs		

7.7.2 Description de l'événement majeur et inhabituel

Description de l'événement majeur et inhabituel à l'origine de l'inscription des produits et charges directement liés à cet événement en résultat exceptionnel (indiquer le cas échéant les montants déjà inscrits du fait de l'événement considéré au cours des exercices antérieurs) :

- Décision de l'Association Diocésaine de Rennes en Conseil d'Administration d'éteindre sa créance de 145 200€ au profit du Diocèse de Laval

8 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

8.1 Engagements financiers donnés et reçus

L'association diocésaine s'est engagée à venir en aide aux besoins des sœurs âgées de l'Immaculée Conception de St Fraimbault. Au titre de l'exercice 2025, les aides se sont élevées à un montant de 32 400 €.

Nantissement sur placement

- Crédit Mutuel : 267 563 €
- Crédit Agricole : 486 848 €

Hypothèque

Prise d'une hypothèque en garantie du remboursement d'une dette.
Cette dette s'élève au 31 décembre 2025 à 176 400 €.

9 Bilan et compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent

Bilan et Compte de résultat N-1 tels qu'arrêtés et publiés :



Comptes annuels

DIOCESE LAVAL CONSO

31/12/2024

DIOCESE LAVAL CONSO

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 (Bilan)

Sommaire

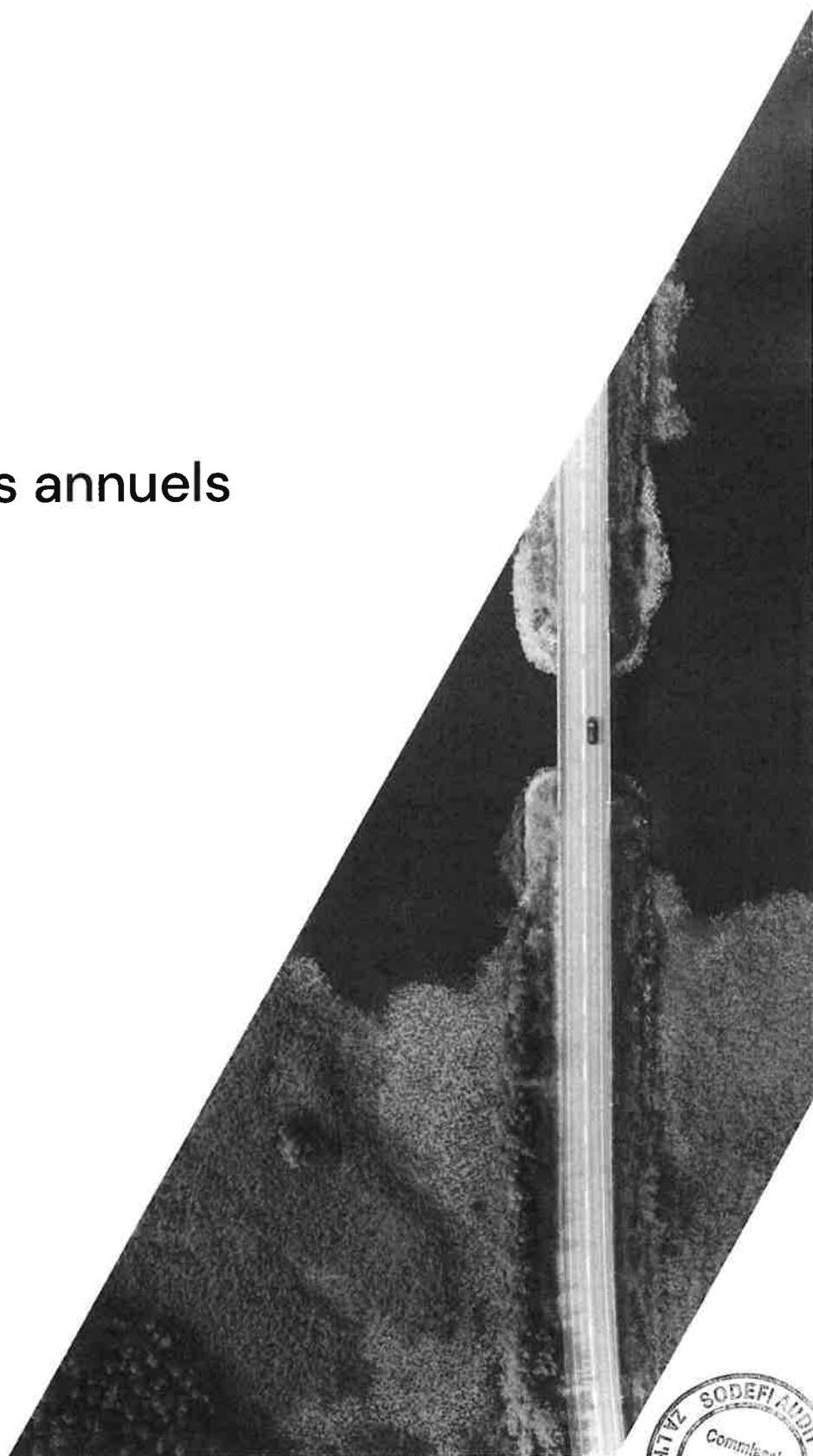
- 1 *Comptes annuels*
 - 1.1 Bilan Actif
 - 1.2 Bilan Passif
 - 1.3 Compte de résultat





DIOCESE LAVAL CONSO

Comptes annuels



DIOCESE LAVAL CONSO

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	14 400	14 400		
	Immobilisations incorporelles en cours	169 500	169 500		
	Avances et acomptes				
	TOTAL	183 900	183 900		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	46 115		46 115	46 115
Actif circulant	Constructions	16 435 453	10 597 609	5 837 844	5 316 129
	Inst. techniques, mat.out. industriels	2 137 819	1 443 938	693 881	583 825
	Immobilisations corporelles en cours	66 389		66 389	180 537
	Avances et acomptes				
	TOTAL	18 685 777	12 041 547	6 644 230	6 126 607
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	237 120		237 120	205 715
	Immobilisations financières				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés	5 721 641	773 954	4 947 686	5 350 494
	Prêts	33 889		33 889	474
Actif circulant	Autres				400
	TOTAL	5 755 531	773 954	4 981 576	5 351 369
	Total I	24 862 329	12 999 402	11 862 927	11 683 692
	Stocks et en cours	112 170	681	111 489	93 473
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	66 995		66 995	30 043
	Créances reçues par legs ou donations	482 311		482 311	97 478
	Autres	426 865		426 865	382 161
	TOTAL	976 172		976 172	509 683
	Divers				
Actif circulant	Valeurs mobilières de placement	6 218 035		6 218 035	5 325 902
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	3 518 158		3 518 158	4 186 128
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	27 380		27 380	24 439
	Total II	10 851 917	681	10 851 236	10 139 628
	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	35 714 246	13 000 083	22 714 163	21 823 320
	Renvois				
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				



DIOCESE LAVAL CONSO

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	946 139	946 139
	Fonds propres complémentaires	750 181	750 181
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	640 000	640 000
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	12 568 047	12 568 047
	Autres		
	Report à nouveau	101 083	-1 437 795
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	929 188	1 538 879
	Situation nette (sous-total)	15 934 641	15 005 452
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	42 542	
	Provisions réglementées		
Total I		15 977 183	15 005 452
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	358 297	303 193
	Fonds dédiés	780 188	844 755
Total II		1 138 486	1 147 949
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	1 214 122	1 439 705
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	3 284 715	3 569 253
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	188 849	191 889
	Dettes des legs ou donations	361 133	
	Dettes fiscales et sociales	251 524	243 044
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 308	
	Autres dettes	275 258	170 349
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	13 580	55 675
Total IV		5 598 494	5 669 918
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		22 714 163	21 823 320
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



DIOCESE LAVAL CONSO

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	676 857	640 555
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	1 390 801	1 549 721
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 434 933	2 315 332
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	1 840 934	1 471 024
	Contributions financières	8 650	11 370
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	86 714	94 537
	Utilisations des fonds dédiés	353 531	964 077
	Autres produits	338 075	279 893
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	7 130 497	7 326 513
	Achats de marchandises	193 313	163 613
	Variation de stocks	-17 832	12 452
	Autres achats et charges externes (1)	2 737 308	2 544 399
	Aides financières	78 546	79 405
	Impôts, taxes et versements assimilés	162 110	167 672
	Salaires et traitements	1 541 627	1 467 460
	Charges sociales	463 114	439 749
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	693 562	703 490
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	324 417	312 632
	Autres charges	30 772	35 007
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	6 206 940	5 925 883
1. Résultat d'exploitation (I-II)		923 557	1 400 630



DIOCESE LAVAL CONSO

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		-94
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	431 385	470 004
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	7 297	37 230
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		438 682	507 140
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	403 254	292 493
	Intérêts et charges assimilées	51 426	54 682
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		454 680	347 175
2. Résultat financier (III-IV)		-15 997	159 964
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		907 559	1 560 594
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	253 809	255 665
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	253 809	255 665
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	3 414	66 000
	Sur opérations en capital	168 595	160 000
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	172 009	226 000
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		81 800	29 665
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		60 171	51 381
Total des produits (I + III + V)		7 822 990	8 089 319
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		6 893 801	6 550 440
EXCÉDENT OU DÉFICIT		929 188	1 538 879
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

